N'avait-elle pas sa conscience pour elle? Tout le monde la connaissait. Personne au château ne doutait que ce Bailleul ne l'eût insulté à tort.

L'honneur était donc sauf!

Le bonheur de sa sœur Andrée rejaillirait sur elle. Suzanne disait le bonheur, car pour elle c'était une chance de l'épouser, quand on n'avait rien, un brave jeune homme comme Bernard Chambay, riche à millions.

Après tout, Rose avait vingt et un ans. Elle était forte, instruite, belle comme les amours.

L'avenir lui souriait.

La femme de chambre ne tarissait pas en espérances.

La malheureuse l'écoutait sans faire un mouvement, en l'approuvant d'un regard mélancolique.

—On ne vous abandonnera jamais, ma petite, conclut Suzanne. Mademoiselle Andrée vous regarde comme sa vraie sœur.

Dès qu'elle fut seule, Rose respira.

Elle allait pouvoir exécuter un projet qui lui tenait au cœur depuis sa convalescence.

Elle s'enveloppa dans sa mante brune, la même qu'elle portait la nuit où Jacques Bailleul l'avait surprise, et sortant par la petite porte du parc, elle se glissa dans le chemin creux, derrière la mare du communal.

Là, cachée par les arbres et les broussailles du chemin, elle examina le village.

Des femmes, parmi lesquelles elle reconnut la vieille qui s'occupait du ménage du garde, causaient devant la boutique de Nicole Rabut.

Il lui sembla qu'on la désignait du doigt en parlant d'elle et elle ne se trompait pas. Si vite qu'elle eût gagné la mare, les yeux de lynx de la mercière l'avaient découverte et Nicole disait aux autres commères:

—La pauvre fille a honte et cherche à se cacher. Elle ferait mieux de quitter le pays.

Rose s'enfonça dans les champs et se dirigea vers une partie de forêt d'où on domine la ferme des Essarts.

Elle voulait la revoir une dernière fois, mais sans être vue elle-même.

De tous côtés, la forêt environne le village et les fermes qui en dépendent. Elle n'était pas loin. Pourtant, à moitié chemin, Rose fut obligée de s'arrêter.

Elle s'assit sous un chêne séculaire dont le feuillage bas lui formait un abri contre le soleil qui dispersait les nuages.

A quelque distance un laboureur poussait devant lui son attelage de quatre bœufs blancs qu'un enfant aiguillonnait. Ils marchaient tête basse, le mufle écumant, tandis que le soc de la charrue retournait d'énormes blocs de terre durcie par les chaleurs de l'été.

Plus loin, dans les pâturages clos de pierres sèches recouvertes d'épines et d'herbes folles, d'autres bêtes à cornes, au poil si fin qu'il laissait entrevoir la peau rosée, paissaient en longues files, au point de ne sembler que des taches claires et informes sur la verdure des prés.

Aucun bruit.

C'était le silence et la paix des champs, la tranquillité dans laquelle elle aurait voulu vivre.

Lorsqu'elle se reconnut, elle continua son chemin et bientôt elle parvint à la lisière du bois.

De là elle put jouir du spectacle qui l'enchantait autrefois.

A sa gauche, dans le lointain, le parc de Tavernay alignait ses massifs d'arbres, ses pelouses et ses taillis au-dessus desquels le château profilait ses toitures aux crêtes de plomb et aux girouettes dorées sur le bleu du ciel.

Devant elle l'église dressait son clocher pointu parmi les maisons basses qui semblaient toutes petites, écrasées par la masse de Tavernay.

A sa droite, la ferme des Essarts disposait en carré, dans un fond de prairie verte, ses écuries, ses granges et son colombier rond et solidement planté, devant le vieux manoir qui servait d'habitation au fermier.

Dans les cours, les servantes allaient et venaient; les poules picoraient sur les fumiers; des veaux prenaient leurs ébats, tandis que le père Pivart, à la tête de son troupeau, déguenillé, ses chiens affairés dans les talons, passait sous le porche, pour s'en aller battre la campagne.

On sentait dans cette ferme une abondance de toutes choses due au travail paisible et régulier de ses habitants, une sécurité complète, le bien-être modeste mais assuré de gens contents de peu et que la fièvre de l'or n'a pas flétris de son haleine empestée.

Rose porta la main à sa poitrine et la comprima de toutes ses forces.

C'était là son domaine et elle en était chassée, sa terre promise et elle n'y pouvait plus vivre!

Elle resta longtemps en contemplation devant ce paradis perdu.

Jamais ses ambitions n'étaient allées au-delà. Elle considérait la conquête des Essarts, dont l'amour lui ouvrait la porte, comme une félicité suprême.

Il fallait y renoncer.

Sa poitrine se gonfla; ses yeux s'emplirent de larmes.

Au moment où elle se levait pour retourner à Tavernay, la porte de la maison de la ferme s'ouvrit.

Une femme simplement vêtue, un bonnet sur la tête, se montra sur le seuil.

Du point où elle se trouvait, Rose ne pouvait pas distinguer ses traits, mais son cœur la reconnut.

C'était la fermière qui avait toujours été si bonne pour elle et la traitait comme sa fille.

Rose fit un pas en avant.

Elle eut l'idée de courir à la ferme, de tout confesser à cette mère qui devait elle même verser tant de larmes.

Mais au même instant le fermier se montra près de sa femme.

Rose eut peur!

Le vieux Bailleul était dur, inflexible, irritable.

Dans le cimetière, il n'avait pas fait un mouvement pour arrêter son fils.

Le cœur déchiré, elle reprit le chemin qu'elle avait parcouru, et lasse, navrée, en s'arrêtant vingt fois en route, elle regagna la maison aux lierres.

Quand elle rentra dans le parc, elle aperçut un visiteur qui l'attendait tranquillement assis, sur un banc, près de sa porte.

C'était le baron Ferney.

XIV

L'ART DE POSER LES JALONS.

Le premier mouvement de la jeune fille, à l'aspect du baron, fut celui de la contrariété ou plutôt de l'aversion.

Le Parisien était pour quelque chose dans les soupçons de Jacques Bailleul; on l'avait vu tout l'été venir presque chaque jour des Ormes et tourner autour de la maison aux lierres. Ses assiduités auprès de Rose n'étaient ignorées de personne. Il ne se gênait pas pour l'aborder, le dimanche même, dans la foule, au sortir de la messe, sur le communal, et lui parler avec des façons familières.

Les Rabut avaient dû mal interpréter ses visites; on venait sans cesse des Essarts chez la mercière pour de petites fournitures; la boutique était le centre des commérages de ce village perdu dans les bois.

Si Jacques Bailleul n'eût été déjà prévenu par de venimeux propos, se serait-il si promptement emporté sur des apparences trompeuses sans doute mais qu'enfin on pouvait expliquer?

Le baron avait contribué au malheur de Rose.

Elle salua en passant d'un signe de tête et entra précipitamment chez elle.

L'oncle de Maxime Ferney n'avait pas une trop haute opinion des talents diplomatiques de son neveu.

Le baron se contenta de sourire et ne quitta pas la place.

Il attendit paisiblement un retour de la jeune fille qu'il ne pouvait pas manquer de revoir.

Il n'était pas mal placé d'ailleurs.

De son banc, il avait sous les yeux un de ces paysages qui valent tous ceux que le génie des peintres invente ou reproduit.

Aucune toile, fût-elle payée l'incroyable prix de cinq cent mille francs attribué à l'*Angelus* de Millet, ne saurait soutenir la comparaison avec les magnificences de ce parc aux perspectives fuyantes, doré par l'automne et sur les pelouses duquel le soleil descendant à l'horizon mettait par places les lueurs empourprées du couchant.

Cependant le baron cherchait d'autres distractions. Ce spectacle enchanteur ne lui suffisait pas.

Comme beaucoup d'autres, il estimait non sans raison que l'objet d'art le plus parfait et le plus enviable est cette splendide créature sortie des mains de l'artiste suprême et qui s'appelle une jolie femme.

Comme Rose tardait à reparaître, il se tourna vers la chambre où il entendait des pas légers et un froufrou d'étoffes, et il appela doucement:

—Mademoiselle Rose.

—Monsieur?.... répondit une voix timide.

—Seriez-vous devenue si sauvage qu'on ne puisse plus vous voir ni vous parler?

—Mais....

—Venez donc, je vous prie; j'ai bien des choses à vous dire.

Le moyen de résister et de se claquemurer obstinément malgré les instances d'un visiteur si poli!

Et puis le baron était un ami, un commensal des maîtres.

Tavernay et les Ormes étaient liés par d'intimes relations depuis des années.

Rose, tout enfant, avait vu le baron au château. Tout le pays vantait son immense fortune. Il était un personnage à ses yeux?

Elle parut à une des fenêtres de sa chambre et se pencha sur l'appui, confuse et rougissante.

—Monsieur le baron?.... murmura-t-elle.

Il tourna sans façon le banc sur lequel il était assis du côté de la belle fille, s'y établit commodément, et la conversation s'engagea.

Il faut dire que le baron était mis à son avantage. Il portait un complet gris ardoise de drap anglais qui lui allait à merveille. Sa cravate de satin bleu était relevée par une petite épingle en brillants d'un goût exquis.

Son chapeau, gris ardoise comme le complet, seyait à ses cheveux fades et à son teint blafard. Les couleurs mêlées d'une certaine façon s'adoucissent et s'atténuent les unes par les autres.

D'autre part sa voix avait des inflexions tout à fait amicales.

Enfin, pour une âme découragée comme celle de la fille du garde, l'assurance du baron, le sourire qui relevait ses lèvres, l'intérêt enfin qu'il semblait prendre à ses malheurs qu'il ne pouvait ignorer, achevaient de le rendre sympathique.

Au bout d'un instant, les préventions de Rose tendaient à disparaître. Elle s'humanisait.

Elle cherchait une consolation, un appui, un conseil et le baron se trouvait là juste à point. Ne lui avait il pas toujours parlé en protecteur tout puissant?

Il la regardait de côté, sans affectation, et on aurait pu croire qu'il lisait couramment sur ce doux visage qui ne savait pas dissimuler et qu'il comprenait la gradation des sentiments qui la ramenaient à lui.

Ce fut du ton le plus engageant qu'il commença:

—J'ai connu vos disgrâces, ma belle enfant, sans pouvoir me les expliquer, car vous êtes bien ce que je connais de plus pur et de plus honnête....

—Monsieur!

—Si, en vérité. J'ai pu en juger par moi-même....et je m'y connais. La vie de Paris, cette vie agitée, fiévreuse, où l'on voit tant de choses, mauvaises surtout, nous dote d'une expérience certaine.......J'ai été bien peiné de cette aventure, je vous le dis en toute sincérité. Et puis cette maladie à la suite.. Inutile de vous affirmer que je trouve de telles scènes odieuses, celle-là surtout, à cause de sa flagrante injustice. Mais n'en parlons plus. Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de faire un effort et.. de l'oublier....

Oublier!

Le baron vit la poitrine de Rose se gonfler sous un soupir de regret. En même temps, les yeux de la pauvre fille devinrent humides et se levèrent au ciel.

L'oubli n'est pas si facile à obtenir qu'à conseiller. Le tentateur dut être fixé sur ce point. La plaie était plus profonde qu'il n'aurait voulu.

Mais l'oncle de la rue d'Anjou, Ferney l'aîné, comme on l'appelait, comparait avec assez de justesse son neveu à ce Romain, Fabius, qui ne se pressait jamais et qui arrivait toujours.

Le baron Maxime avait le temps.

La plaie finirait bien par se cicatriser; ensuite on pourrait agir et au besoin mettre en œuvre les grands moyens.

—En attendant, reprit-il, avez-vous une idée?.... Savez-vous ce que vous voulez faire?

Rose ne répondit que par un mouvement des épaules et un pli du front qui annonçaient clairement son incertitude.

—Je me suis informé.... dit encore le millionnaire; on est désolé de cette aventure au château.... Vous en étiez la joie.... Rose Printemps! Quel joli nom on vous avait donné et comme il était mérité!

La jeune fille sourit à ce souvenir, mais d'un sourire navrant où son désespoir perçait tout entier.

—Voilà vos projets renversés.... Mademoiselle de Meilhan mariée, vous n'allez pas demeurer dans ce village.... entourée d'inimitiés basses.

Ce fut un cri du cœur qui échappa à la malheureuse:

—Oh! non, dit-elle vivement.

—Il est vrai, poursuivit le baron avec bonhomie, que vous ne manquez pas de protecteurs.... Les Meilhan vous restent.... La marquise me le disait encore tout à l'heure:—Rose est ma fille.. Nous ne l'abandonnerons jamais.. Tant qu'il nous restera un morceau de pain, nous le partagerons avec elle.... Plus elle est malheureuse, plus je lui dois d'affection....—Ah! je ne sais pas ce que vous lui avez fait à celle-là.... Mais elle a pour vous une tendresse de nourrice pour son baby...... Vous pouvez donc rester tant qu'il vous plaira dans la maison...... vous êtes assurée de n'y manquer de rien...... Voilà les Meilhan restaurés comme les Bourbons en 1814....

Le baron Ferney riait; il était d'apparence très joviale, mais en même temps qu'il s'exprimait avec une aimable familiarité, il étudiait de ses petits yeux gris, froids comme le Spitzberg, les impressions de la jeune fille.

A cette assurance qu'elle pouvait demeurer chez les Meilhan toute sa vie, elle s'écria:

—Jamais.... C'est impossible!....

Le baron attendait sans doute cette exclamation car un pli releva les coins de ses lèvres minces et il répliqua:

—Eh! pourquoi ce refus?

—Je m'en rapporte à vous, dit Rose. Si je restais ici, vous seriez le premier à me blâmer!.... Puis-je vivre de charité?

—Comment?

—Dois je mener dans une maison où après tout, malgré les bontés qu'on a pour moi, je suis une étrangère, l'existence d'un chien qu'on garde par pitié?

—Vous allez trop loin.... Dites par amitié....

—Eh! quand ce serait par affection, n'abuserais-je pas étrangement des bontés qu'on a pour moi....

—Peut être....

—Et d'ailleurs, s'il faut tout dire, ce pays que je veux quitter, ce château où je serais enfermée, ne me rappelleraient-ils pas une jeunesse trop heureuse?....

—L'avenir ne peut-il l'être de même?

—Non...... c'en est fait pour moi du bonheur....

—Ne le croyez pas.

Elle secoua la tête avec résignation.

—Mon cœur me le dit, reprit-elle. Dans tous les cas, quel que soit le sort que Dieu me réserve, je veux m'éloigner, mettre de l'espace entre moi et mes souvenirs, fuir ces lieux où tout me parle de projets détruits et de joies perdues.

—Où irez vous?

—Devant moi......

—Mais encore?....

—Quelque part où je puisse travailler, gagner ma vie....

—C'est difficile, vous verrez.

—Si ce n'est pas impossible?....dit-elle avec une résignation qui aurait attendri un rocher. J'ai du courage.

—Il vous en faudra....

—J'étais forte.... La santé me reviendra.... Je travaillerai.... Mais je veux partir....

—Vous le voulez?

—Oui, je le veux! déclara-t-elle avec énergie.

—Votre père!.... objecta le baron.

—Mon père! fit elle amèrement. Il est comme les autres.... Il me croit coupable.... Il m'en veut pour l'anéantissement de projets auxquels il tenait tant, sur lesquels il fondait l'espérance d'une vieillesse heureuse. J'aurais pu mourir sans le revoir.... Que suis-je maintenant? Méprisée, abandonnée de tous, même de lui! Et pourquoi, grand Dieu!

Le baron allait lui offrir son assistance, sa protection; il n'en eut même pas la peine.

—Monsieur, reprit elle avec émotion en l'implorant du regard de ses grands yeux de velours noir, vous m'avez dit un jour ici même, que vous êtes mon ami... que vous seriez toujours prêt à me rendre service....

—Certes.

—Je sais bien que nos chemins ne sont pas les mêmes, que nous ne pouvons avoir rien de commun ensemble.... Vous êtes riche et je suis pauvre, puissant et je ne peux rien.... Mais, je vous en prie, soyez généreux.... Aidez moi à gagner Paris.... Là, je chercherai une place, un emploi, si humble qu'il soit.... Je tâcherai de me suffire.... Il me faut bien peu de chose, une mansarde, quelques meubles....

Elle ajouta vivement:

—Je ne vous demande pas d'argent, ne le supposez pas.... J'en rougirais.... J'ai quelques économies.... On vit de peu à la campagne.... Mon père était bon pour moi.... autrefois.... et puis ces dames me faisaient souvent des cadeaux; elles me donnaient des toilettes, de petites sommes aux étrennes ou à ma fête. Enfin j'avais mes journées qu'on me payait et dont l'argent était pour moi...

Elle s'exprimait avec confiance, encouragée par l'attitude bienveillante du millionnaire qui ne se lassait pas de la contempler.

—Voyons! Combien avez vous? lui demanda-t-il. Ne craignez rien! Vous pouvez tout me dire. Oui, je suis un ami pour vous, un ami sincère; je ne vous laisserai jamais dans l'embarras.... jamais, entendez vous!

Elle rentra dans sa chambre, ouvrit une sorte de cachette pratiquée dans le mur, derrière les rideaux du lit, et en tira une boîte en chêne fermée avec un simple crochet de fer.

C'était le trésor.

Il contenait huit ou neuf cents francs en or et en argent.

—Avec ça, fit elle, je pourrai me meubler. Je ne suis pas difficile, allez! Et puis il faut se contenter de ce qu'on a.... Mais je ne voudrais pas être servante.... ouvrière plutôt.

—Sans doute...., sans doute... Vous avez raison.

Elle entra dans quelques détails. Elle expliqua au baron Maxime qu'elle savait très bien coudre; que Suzanne, qui avait toujours été complaisante pour elle, l'avait formée; qu'elle pourrait entrer dans un atelier de robes ou de modes, être vendeuse, demoiselle de magasin.... ce qu'on voudrait en un mot.

Le baron l'écoutait avec attention en l'approuvant par de petits signes de tête encourageants.

Il répéta son objection:

—Mais le père!......

Elle secoua tristement la tête.

—Il ne m'aime plus, dit elle. Autrement me traiterait-il avec tant de dureté!

Et après tout, elle était majeure depuis bientôt un an, comme sa sœur Andrée, qui n'avait que cinq mois de plus qu'elle.

Elle pouvait donc disposer d'elle-même.

Et sur le ton de la confidence, elle ajouta:

—Mais je voudrais quitter Tavernay sans voir personne, en secret.... Les adieux me seraient trop pénibles......

—Quand? demanda le baron.

—Le plus tôt possible.... demain, par exemple.

—Déjà!

Seulement il fallait gagner Autun et le chemin de fer. Jamais dans l'état où elle se trouvait, elle n'en aurait la force.

Le baron réfléchissait.

Autun était à sept lieues de distance.

—Vous êtes bien décidée? demanda-t-il.

—Oui.... Quand je devrais gagner la gare à pied, je partirai.

—Et là-bas, dans cette immensité de Paris, comment vous débrouiller, toute seule?...

Elle étendit les mains en soupirant:

—A la grâce de Dieu!

Le baron Ferney prit une des petites mains levées devant lui.

—Eh bien! dit-il à son tour, je ferai ce que vous désirez.... Je vous aiderai de toutes mes forces, en regrettant que vous ne vouliez pas accepter davantage.... mais à une condition.

—Laquelle?

—C'est que vous me croirez en effet bien réellement votre ami; vous allez me promettre, si jamais vous vous trouvez dans l'embarras, de vous adresser à moi, à moi seul et non à d'autres!

—C'est facile.

—Vous êtes une bonne et brave fille. Je ne peux pas croire aux mauvais bruits qu'on a répandus.... Il y a de méchantes langues partout.... On a médit de vous.... je le sais.... à mon sujet. Et pourtant, quoi de plus naturel que ma sympathie pour une enfant charmante......

—Oh! monsieur.

—Laissez-moi dire.... Vous êtes une perle sans vous en douter.... Je m'y connais.... Je me suis attaché à vous, d'autant mieux que je vous ai vue toute petite. Je ne veux donc pas que vous ayez trop à souffrir de votre condition nouvelle.... Voici ce que nous allons faire.

Il expliqua à la jeune fille, très simplement, avec une rondeur pleine de charme, qu'il avait beaucoup d'amis à Paris, un peu partout; qu'il pouvait la recommander et s'en ferait un plaisir; que ses domestiques étaient sûrs et d'une discrétion à toute épreuve....

—Vous comprenez, dit-il, qualité de rigueur, chez un célibataire!

Le lendemain, le mariage d'Andrée de Meilhan occuperait tout le monde à Tavernay. Dans le désordre qui accompagne ces sortes de cérémonies, elle pourrait s'esquiver sans qu'on se doutât de son départ.

Certainement, il la laissait libre d'agir selon ses inspirations. Si elle voulait rester chez son père, rien ne l'en empêchait. En tout cas, elle trouverait le soir, sur les neuf heures, au bois de la Selle, une voiture qui l'attendrait. Elle la reconnaîtrait au feu bleu des lanternes. Le cocher lui remettrait une lettre de recommandation pour une dame chez laquelle elle se rendrait à son arrivée à Paris. Cette dame se ferait sans aucun doute un plaisir de lui procurer un emploi chez elle. Elle était à la tête d'une bonne et grande maison.... dans un beau quartier....

En écoutant le baron, Rose se déridait. Elle envisageait avec moins d'anxiété cet avenir inconnu dont elle avait eu tant de peur dans les cauchemars de sa fièvre.

Elle se disait qu'elle avait eu tort de mal juger le baron Ferney, qu'il était bon et complaisant et qu'en somme elle était trop heureuse de le trouver.

Il conclut en lui disant:

—Vous comprenez, mignonne, je ne veux pas prendre sur moi de vous conseiller.... Faites ce que vous voudrez... Seulement vous pourrez toujours compter sur mon amitié!.... Toujours!

A sept heures, au moment où la cloche du château annonçait le dîner, il quitta Rose en répétant:

—Rappelez vous....demain neuf heures....la voiture vous attendra....au bois de la Selle; mais réfléchissez encore....

—Oui.

—Il vous faudra du courage.

—J'en aurai.

—Vous étiez si heureuse ici!

—Hélas!

—La vie de Paris est dure.... accablante....

Elle soupira; un frisson lui courut dans les veines, mais elle dit avec fermeté:

—C'est décidé....demain....je partirai......Merci.

XV

MARIAGE RICHE.

Le lendemain, vers onze heures, les cloches de l'église de Tavernay sonnaient à toute volée. On se serait cru à Pâques ou à Noël, les deux grandes solennités de l'année, si les teintes rousses des feuilles et la verdure jaunissante des pelouses n'eussent écarté l'idée de l'hiver ou du printemps.

Rose, pensive, était accoudée à la fenêtre près de laquelle le baron Maxime Ferney s'était assis la veille.

Ces bruits de fête lui retentissaient dans l'âme.

Andrée allait se marier. Elle qui en aimait un autre, elle allait donner sa main sans rougir à un mari trompé d'avance.

Ce Bernard Chambay en était pourtant assez épris pour consentir par amour aux plus lourds sacrifices tandis qu'elle, pure comme l'hermine, fidèle et chaste au point que toute flétrissure lui inspirait une invincible répugnance, elle avait été outragée, reniée et repoussée par son promis.

Elle supportait la peine des fautes de l'autre!

Son âme était pleine d'amertume et de tristesse. Elle avait attendu son père, la veille fort tard. Il n'était pas rentré. Evidemment il ne voulait plus la voir et la traitait en étrangère, presqu'en ennemie.

Au moment où elle songeait à lui, une voiture attelée de deux chevaux avec des nœuds de rubans blancs aux œillères, sortit des communs et fit le tour du château pour s'arrêter au perron.

C'était l'équipage de la mariée.

Le temps était clair et froid. Le soleil dissipait les brouillards et la rosée du matin.

Le sable des allées était sec comme un parquet de salon.

Au moment où Rose tournait ses regards du côté de la grande avenue par laquelle la voiture de mademoiselle de Meilhan devait se rendre à l'église, elle vit une ombre blanche et noire se dessiner sous les massifs des communs et se diriger de son côté.

Bientôt elle la reconnut.

C'était Andrée.

Le blanc que sa sœur avait entrevu, c'était la robe de mariée passant sous une pelisse brune que mademoiselle de Meilhan avait jetée sur sa toilette.

Elle s'avançait rapidement vers la maison aux lierres.

Elle y entra et, jetant ses bras autour du cou de Rose, elle lui donna un baiser.

—Je t'attendais là-bas, dit-elle, et tu n'es pas venue. C'est mal. Nous serons sans doute quelque temps sans nous voir. Pourquoi t'enfermer ainsi?....

Rose s'excusa.

—Je ne suis pas remise.... Je souffre encore.... je suis si faible!....

—Non, dit Andrée, c'est ce pauvre cœur qui est malade... je le guérirai, à force d'affection....

—Tu es bonne!....

—Pour toi, oui... je le serai toujours... je t'aime.

—Es-tu heureuse?

—Il s'en faut!....

—M. Chambay est digne de toi.... Tout le monde chante ses louanges....

Les sourcils de mademoiselle de Meilhan se froncèrent.

—Tu as peut-être raison, dit-elle, mais l'amour ne se commande pas....

—On va s'impatienter.... Tu seras en retard....

—Eh! que m'importe! Pour moi tu passes avant les autres... J'ai voulu te dire adieu, t'assurer de mon affection pour toujours......

—Mais je n'en doute pas......

—Que vas-tu devenir.... seule?

—Je ne sais pas.... achever ma guérison d'abord.... reprendre des forces.... et après, je verrai......

—Brinon n'est pas là?......

—Mon père est occupé.... sans doute,, au château peut-être......

—Non.... Il est devenu farouche...... C'est à peine si on l'aperçoit.... Il ne se tourmente pas au moins!......

Rose balbutia quelques mots.

Non, son père ne lui reprochait rien; seulement il était triste et mécontent.... Cela se comprenait.... Le mariage rompu avec les Essarts le consternait....

Andrée soupira. Plus que jamais elle soupçonnait la cause de ses douleurs.

Pour changer l'entretien, Rose lui dit, en la contemplant de ses doux yeux:

—Comme tu es belle!

C'était vrai.

Mademoiselle de Meilhan était miraculeusement jolie, mieux que jolie, superbe dans sa magnifique robe de satin blanc, avec ses fleurs d'oranger au corsage et dans les cheveux.

Elle courut à la petite fenêtre donnant sur le communal et examina les abords de l'église.

Une foule de paysans en habits du dimanche assiégeaient le cimetière et le porche. C'étaient, pour la plupart, des fermiers du château, des gardes, des bûcherons occupés toute l'année sur le domaine, des curieux aussi. Il en était venu de la Rochère et des bourgs voisins.

Tous ceux qui avaient affaire aux Meilhan ou à Bernard Chambay se faisaient un devoir d'être là.

On aurait dit une place de bourgade un jour de fête carillonnée.

Et pendant que mademoiselle de Meilhan étudiait son public, Rose admirait sa taille de reine souple et déliée, son cou blanc comme le satin de la robe, les cheveux épais et fins d'une nuance dorée où les fleurs d'oranger s'enroulaient, et enfin, lorsque sa sœur se retourna, ses beaux yeux bleus si fiers d'ordinaire et qui se fixèrent sur elle avec une douceur pénétrante.

Il y eut entre les deux sœurs une attraction, un choc.

Andrée ouvrit ses bras et sa sœur s'y jeta en lui disant:

—Adieu! adieu! sois heureuse!

Mademoiselle de Meilhan lui murmura à l'oreille:

—Enfant, tu sais bien que ça ne se peut pas.

La voix de Suzanne appelait de loin, en se rapprochant.

—Mademoiselle! mademoiselle!

Bientôt, la femme de chambre entra.

—On vous cherche de tous côtés, dit-elle. Je me suis doutée que vous étiez là. Venez! on s'impatiente.

Andrée ne se pressa pas.

Elle embrassa de nouveau sa sœur en murmurant:—Pauvre Rose! prit son temps et regagna le perron sans hâte, suivie de Suzanne qui lui disait:

—Vous m'avez fait une peur.... Si M. de Rambert n'eût été là, effaré comme les autres, se demandant ce que vous étiez devenue, j'aurai cru qu'on vous avait enlevée.

—C'est bon.... c'est bon.... dit Mlle de Meilhan familièrement, mais vous m'obligerez à l'avenir de prononcer le moins possible devant moi le nom de M. de Rambert.

Suzanne se mordit les lèvres d'une certaine façon et ne répondit pas.

Rose, restée seule, s'était mise à la petite fenêtre que sa sœur venait de quitter.

La foule amassée sur le communal devenait plus compacte. Tout le pays accourait pour assister au grand événement. Des calèches de toutes sortes, des cabriolets, des carrioles déposaient devant l'église les châtelains retardataires ou les fermiers des environs.

Bientôt deux haies se formèrent pour donner passage au cortège des futurs.

Le coupé qui amenait à l'église la mariée et sa mère sortit de la grille du parc ouverte sur le communal.

Les cloches faisaient rage et sonnaient à toute volée.

Rose vit sa sœur mettre pied à terre devant le porche.

La petite église semblait bien pauvre pour recevoir cette foule brillante qui ne comprenait pourtant que quelques intimes et les serviteurs des mariés.

La fille du garde, le cœur serré, reconnaissait, dans le cortège, les voisins de Tavernay, autrefois si gracieux pour elle et devant lesquels elle n'osait reparaître.

Elle vit le baron Ferney qui se tournait du côté de la maison aux lierres comme s'il eût espéré voir son doux visage à la petite fenêtre aux vitraux sertis de plomb; mais cette fenêtre demeura obstinément fermée; M. de Rambert qui marchait la tête haute, un sourire dédaigneux aux lèvres; et derrière le futur, rayonnant, qui donnait le bras à la marquise de Meilhan, un petit homme trapu, vieux, aux traits heurtés mais expressifs, aux cheveux gris et crépus, dont la bouche pincée et le front ridé semblaient dire;

—Voilà un mariage qui ne promet rien de bon.

Le regard de ses yeux vifs et durs, allait du marquis radieux, fier de sa situation restaurée, qui entrait en conquérant dans la nef, la splendide épousée au bras, au jeune Roger de Meilhan, grand, blond, efféminé, promenant d'un pas traînard son ennui de blasé de trente ans, pour qui la vie n'a plus de secrets, et au comte Olivier de Rambert dont l'attitude ironique et mécontente ne lui échappaient pas.

Ce petit homme n'était autre que Prosper Chavignat, l'Auvergnat de Picherande, l'associé de Bernard Chambay.

Chavignat étudiait les physionomies de cette famille de gentilshommes les unes après les autres, et il n'y en avait qu'une qui trouvât grâce devant lui, celle de la marquise Madame de Meilhan s'appuyait avec grâce au bras robuste de son gendre, et son visage avait une expression de tendresse et presque de reconnaissance pour lui, tandis que sur les autres, même sur celui de la magnifique épousée, on ne pouvait guère lire qu'une indifférence dédaigneuse et une sorte de raillerie pour l'homme aux ambitions aventureuses qui ne craignait pas de sacrifier ses intérêts à une alliance dont ses vanités étaient flattées.

La foule s'engouffra enfin dans l'église trop petite et les cloches suspendirent leur joyeux carillon.

Il ne restait sur la place que quelques groupes de villageois causant entre eux lorsque Rose tressaillit.

Un couple de paysans, l'homme et la femme, sortait du chemin creux, près de la mare du communal.

C'était le maître Bailleul des Essarts et la fermière.

Ils marchaient lentement, sans prononcer une parole.

Rose s'était rejetée en arrière; pourtant elle les voyait très distinctement, vieillis l'un et l'autre, tristes et accablés en apparence par de pesants soucis.

Lorsqu'ils passèrent devant la maison aux lierres, la femme y jeta un regard navré en murmurant à l'oreille de son mari quelques paroles qui ressemblaient à une prière, mais le fermier riposta par une réponse indignée, en secouant la tête et en agitant ses doigts dans un mouvement de colère. Ils continuèrent leur chemin et entrèrent à l'église.

Nicole Rabut les montrait du doigt à d'autres commères qui se trouvaient auprès d'elle et Rose put comprendre aussi distinctement que si elle les eût entendues les paroles dont elle accompagnait ce geste.

Elle devait dire:

—C'est fini entre les deux maisons. Les Brinon n'ont plus rien à espérer. Le vieux Bailleul est têtu comme un mulet et son fils tient de lui. Ils ne pardonneront ni l'un ni l'autre. Et ils ont raison!

Rose se retourna pâle comme une morte, la main sur sa poitrine, se sentant prête à défaillir, et aussitôt elle poussa un cri de surprise.

—Tu étais là? dit elle.

Jérôme Brinon se tenait sur le seuil de la cuisine, immobile, sombre, farouche, sa carabine au dos, l'œil fixé aux pavés, le menton appuyé à sa main droite que sa fille pouvait voir trembler.

Il avait sur les lèvres des paroles indignées, de sanglants reproches.

Il ne les prononça pas. La lividité du visage de Rose, sa faiblesse l'arrêtèrent.

Il se contenta de dire:

—Il y a deux jours que tu es revenue?

—Oui.

—Le médecin assure qu'il n'y a plus de danger, que tu es remise.... Je prenais de tes nouvelles.... quelquefois.... à l'occasion. Tu sens qu'après ce qui s'est passé, je n'aime pas à me trouver avec les gens qui nous connaissent.... Heureusement, les bois de Tavernay sont grands.... Pourtant on y rencontre trop de monde, des rôdeurs comme Simon Rabut par exemple, qui nous insultent...... Mais que répondre.

Il fit un pas en avant sans déposer son attirail.

A continuer.

Au bal pendant un quadrille:

Lui.—Ah! mademoiselle, si j'étais à votre place, je sais bien ce que je ferais de ma fortune, de ma jeunesse et de ma beauté!

Elle.—Vous épouseriez un riche banquier, hein?

Lui.—Non pas.

Elle.—Et qui donc?

Lui.—Moi!

L'esprit d'autrefois:

On demandait, un jour, à Alexandre Dumas, en combien de temps il avait écrit *Monte-Cristo.*

—En trois mois, répondit-il.

Et, comme son interlocuteur s'extasiait sur la rapidité du travail du maître:

—J'ai écrit *Monte-Cristo* en trois mois, ajouta Dumas, mais je l'ai *pensé* en dix ans.

L'histoire est, souvent, comme ces montagnes qui, vu de loin, semblent tout d'une pièce et d'une majesté triste et sombre. Les frais vallons, les délicieuses retraites qui se cachent dans leurs flancs, sont connues des littérateurs et des poètes, mais les historiens y ont rarement pénétré.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet désigné par le No musicipal No 614, borné par les rues Espagne, Villeré et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No neuf sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 28 février 1879, et mesurant trente-trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre forme partie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No Dix, et de l'autre vers la rue Villeré par le terrain No Neuf ci-dessus décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 aout—25—sept 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club Social de premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc., des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

NO 18 rue Nord Remparts.

Consistant en un ameublement de salon, de nombreuses tables, grandes et petites, lounges, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre, porte-chapeau, casiers à ombrelles, miroirs, bureaux, porte-manteaux, devant de cheminée, rideaux de dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, presse à copier et table, pendules, nattes, statues;

—AUSSI—

Un Piano Fisher de Prix,

Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, glacière à bière et accessoires, etc.;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine.

Un "Cash Register;"

Aussi, 2 Tables de Pool et 2 Billards avec installations;

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

C. C. Cordill vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,667—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Remparts.

Toute la propriété du défendeur, contenue sur lesdits lieux, se composant des articles ci-dessus énumérés et d'autres, le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 aout—19 23 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif à la Brasserie d'Alger.

August Borman vs Algiers Brewing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38.452.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 30 août 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A la Brasserie d'Alger, rue Pecatur entre les rues Jefferson et Madison, à Alger.

Un lot de machines, bouilloires, réservoirs, pompes, chaudières, glacières, déversoirs, fontaines, tuyaux barillets, brouettes, chevaux, wagons, jeux de harnais, etc., et tous autres effets mobiliers appartenant à la défenderesse, et qui renferment lesdits lieux, conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 août—19 22 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée comme le No 16 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Gasquet.

Joseph Brandner vs Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 16, rue Derbigny, tout ce qui y appartient; tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 25, borné par les rues Derbigny, Canal, Gasquet et Roman, désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et désigné par le même numéro sur un plan ou devis de Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 11 octobre 1881, annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 6 juillet 1882, ledit terrain mesure, d'après le plan sus-mentionné, vingt-cinq pieds de façade rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 juil—27—aout 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du premier district.

William P. Murray vs Richard R. Hoomes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39.454.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julio, Cypress, Willow et Calborne, désigné par la lettre D sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 avril 1882 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 avril 1882 et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 sept—4 11 18 25—1 6 sept

MUNN & Co.

PATENTS

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Suc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix-huit et Dix-sept de l'îlet No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 aout—3 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, paroisse Jefferson, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Hugh Madden, ex-notaire, le 22 janvier 1866), d'après lequel dit plan, le dit lot est désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Amélia, et mesure vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent dix pieds, vingt-neuf pieds trois pouces et deux lignes de large dans le fond, toute mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de D. B. H. Chaffe, d'après un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 avril 1891 (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 135 folio 584)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 juil—28—aout 4 11 18 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Sixième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,765.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, son épouse.

Finlay & Brunswig, une maison de commerce composée de Geo. R. Finlay et Lucien N. Brunswig, vs. Leo C. Peres et Mme Mary Jane Finegan, son épouse, in solido.

Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—No 22,547.

Le même vs le même; même Cour No 22,547.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Wm. H. Finegan, in solido.

Seconde Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—No 15,165.

Le même vs le même; même Cour No 15,165.

EN VERTU DE TROIS WRITS DE FIERI facias et de deux alias writs de fieri facias à moi adressés, respectivement, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et les Honorables Première et Seconde Cours de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux terrains** avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 187 borné par les rues Octavie, Laurel, Constance et l'avenue Peters, désignés comme les terrains Nos 35 et 36 et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Octavie, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et trois pouces.

2° **Un lot de terre** avec les améliorations dans le même district et îlet, désigné comme le lot No 19 mesurant trente pieds de façade à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

3° **Deux lots de terre** et améliorations dans le même district et dans l'îlet No 305 borné par les rues Perrier, Coliseum, Joseph et Octavia, désignés par les Nos 12 et 13 mesurant soixante pieds de face à la rue Perrier sur cent huit pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 août—11 18 25—sept 1 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

Samuel Meyers vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,405—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes, intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George E. Marks, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

A. V. FLOTTE,
Greffier.

22 aout—22 26 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 39,784—Division B—Jules Sarrazin vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

9 août—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Prosdame vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Prosdame soit convoquée et tenue pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 aout 1893.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 aout—5t au 12 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B. — John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier

20 juil—3 f au 19 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419.— Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour,

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.

14 juil—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 35,452 Division B—Dans l'affaire de la succession de Mme E. F. Lewis, décédée—Attendu que le Dr Bennett G. Henning, de Memphis, Tenn., exécuteur testamentaire de la succession de la dite Mme E. F. Lewis, et tuteur et représentant légal des mineurs John Frayser Lewis, Robert N. Lewis et Evanda M. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et transférer de cet Etat toute la propriété, toutes droits et crédits appartenant aux dits mineurs et à la dite succession.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande du dit exécuteur et tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle-Orléans. 26 juillet 1893.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député-Greffier.

27 juil—27—3 10 17 24 26 août

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en Bois de Choix,

Nos 196 et 196 1/2 rue Miro.

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Denise Douce.

No 39,584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 2 août 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois de choix, Nos 196 et 196 1/2 rue Miro, entre Dumaine et Ste-Anne, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée dans le fond, corridors de côté, citernes et cours à l'arrière de chaque corps de logis. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Dumaine et Ste-Anne, mesurant 36 pieds 5 pouces face à la rue Miro sur 99 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant partie du lot de terre désigné par le No 13 sur un plan dressé par C. Giroux, le 10 janvier 1853, déposé au bureau de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Toujours d'un bon rapport et situé dans un voisinage tranquille et convenable.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un an après la date d'adjudication, représenté par des billets et garantie par lien et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

9 août—9 16 23 30—sept 6 13

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois,

au coin des rues Jersey et Valence, dans le Sixième District,

qui s'améliore rapidement.

Succession de John J. Schellang.

No 156—Vingt-unième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 30 août 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 25 juillet 1893, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 143 borné par les rues Jersey, Valence, Laurel et Cadix et formant le coin des rues Jersey et Valence; mesurant 27 pieds 3 pouces 2 lignes de façade rue Jersey, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue Valence. Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois, ayant de chaque côté 3 chambres, cuisine et auvent.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité. toutes taxes dues et exigibles en 1893, seront assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot, notaire.

27 juil—27 août 2 9 16 23 30

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve, à l'encan

—DE—

TROIS BEAUX CHEVAUX,

D'un grand wagon presque neuf (avec plateforme à ressorts), d'une contenance de 40 barils, d'un phaéton, d'un jeu de harnais simple et double et de divers article. Par ordre de la Direction de la "Co-operative Truck Farmers Commercial Co., limited."

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MARDI, 29 août, à 11 heures, il sera vendu au No 269 de la rue Decatur, la propriété ci dessus décrite.

Conditions—Comptant. 23 août—23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Résidence confortable en bois à deux étages.

No 75 rue Désiré entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Joseph T. Degrais et sa femme.

No 38,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 24 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joseph T. Degrais et sa femme, Dossier No. 38,972, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de terre désirable avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Desiré, Grands Hommes, (actuellement Dauphine) Craps, (maintenant Bourgogne) et Elmire, mesurant en mesure anglaise 35 pieds 4 pouces de façade à la rue Désiré sur 120 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence confortable en bois à deux étages bien subdivisée, comme le No 75 rue Désiré, ensemble avec dépendances, hangar, etc. Les terrains sont très spacieux, avec des arbres fruitiers et autres. Le site est excessivement désirable et agréable, bien amélioré, entouré de résidences modernes, etc.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

26 juil—26—aout 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Valeur,

Convenables pour y Bâtir,

Dans le Troisième District.

Succession de Nicholas Dabon.

No ....—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 24 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Nicholas Dabon, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

1° Deux certains terrains dans la banlieue Franklin de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18, dans le carré d'îlet borné par les rues Girod, Musique, St Jean-Baptiste et l'avenue Washington, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade sur l'avenue Washington sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le même carré ci-dessus décrit, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Musique sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent à partir de la date des billets jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

26 juil—26—aout 2 9 16 23 30

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunérateur.

Un Grand Cottage Double,

Rue Lapeyrouse, près Galvez.

Succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer.

No 26,433 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK & SMITH: W. H. Fitzpatrick, encanteur, Bureau No 24 rue Carondelet—Le Mercredi 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, absent en ce moment sur un congé, daté du 21 juillet 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Caroline Schoeneck, née Bauer, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé comme plan 7, Livre No Un, au bureau de James Fahey, et le dit lot mesure 43 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur 157 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent le **grand et confortable cottage-résidence double** à deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 67 et 67 1/2 Lapeyrouse, mais portant les vieux numéros 367 et 367 1/2 rue Lapeyrouse, ayant de chaque côté, six grandes chambres, citerne, hangar au fond, corridor et entrée pour la voiture sur un côté. Bon voisinage, qui augmente continuellement, à proximité de tous les agréments, ayant toujours de bons locataires et rapportant $21 par mois.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance payable en billets à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque, avec lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus de son enchère, les taxes de ville et d'Etat pour 1893.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant James B. Ward, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur, au moment de l'adjudication.

23 juil—23—aout 2 9 16 23 30

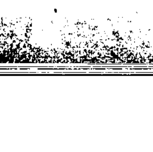

STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
Write for Circulars.
New Orleans Machinery Co.
(Limited.)
NEW ORLEANS, LA.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers

73 ....CHARTRES....

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des déboursés		$437,622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co.	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Le. 2 janvier 1893

(Signé) FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
JOS. SCHWARTZ.
J. H. MENGE.
Comité de finances

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44 850 20	
Total		$296 105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 57	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	929 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4 475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Hôtel de Ville, 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company Limited et als. vs. Home Brewing Company. No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893 et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meysonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que lesdits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme telles soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.

3 juil—9 21—août 7